

Commune d'OLNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Madame Jacqueline de la Meilleure, domiciliée Sur les Jardins, 3 à 4877 OLNE,
en vue d'obtenir le permis d'environnement de Classe 2 pour le projet suivant :

Régularisation d'une activité d'élevage de chevaux avec boxes et pistes d'entraînement

Adresse de l'établissement : Sur les Jardins 3 à 4877 OLNE (Haras des Trois Muses) - bien cadastré Division 1, section C n° 157B - 157C - 158D - 158E - 164B - 166 - 167A - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 428A - 429 - 430 - 431 - 436 - 437 - 1048B

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, service urbanisme, rue des Combattants (derrière la poste) à Olne, à partir du 3 novembre 2026

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
27/10/2026	3/11/2026	Service urbanisme, rue des Combattants (derrière La Poste) à Olne, le 17/11/2026 à 15 h	Administration communale d'Olne Service Urbanisme Rue Village 37 4877 Olne

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables, sur rendez-vous, à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue des Combattants (derrière La Poste) à Olne, les jours ouvrables de 8 h à 16 h (tél. 087/260270 ou 087/260285) et le mercredi jusqu'à 20 h, uniquement sur rendez-vous 24 h à l'avance (tél. 087/260270 ou 087/260285).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations sont envoyées par courrier ordinaire, par courrier électronique (urbanisme@olne.be), ou remises à l'agent communal avant la clôture d'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (les envois par courrier sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement, ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet (087/260270), du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (voir coordonnées ci-dessous).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal d'Olne.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

A Olne, le 27 octobre 2026.



Le Bourgmestre,

Cédric HALIN